

Chers Collègues et Chers lecteurs,

C'est avec émotion et beaucoup de gravité que j'ai accepté de succéder fin janvier, dans le cadre de la règle de non cumul des mandats, à Natacha BOUCHART, maire de Calais, devenue vice-présidente du nouveau Conseil régional Nord-Pas-de-Calais-Picardie, récemment nommé « Hauts-de-France ».

Conscient de l'honneur qui m'était fait, j'ai pris mon nouveau mandat de sénateur avec application et avec d'autant plus d'intérêt que les textes qui sont actuellement en cours d'examen sont très proches des préoccupations de l'ANEL. Il s'agit du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dont le rapporteur est Jérôme BIGNON, sénateur de la Somme et vice-président de la commission environnement de l'ANEL ainsi que de la proposition de loi sur l'économie bleue, présentée par le député Arnaud LEROY, qui aborde de nombreux sujets rejoignant les préoccupations des élus et acteurs du maritime.

Je souhaite que ce mandat puisse être un nouveau moyen de mieux faire connaître les actions de l'ANEL et de vous faire bénéficier de mes nouvelles compétences, en étant mieux informé des débats parlementaires et en y portant vos attentes et votre engagement pour le développement harmonieux des littoraux français, dans le respect de leurs diversités.

Comme nous l'avions décidé ensemble lors des précédentes Journées nationales d'études à Saint-Tropez, auxquelles je vous remercie encore d'être venus si nombreux et notamment des collectivités d'outre-mer, nous nous retrouverons cette année au TOUQUET-PARIS-PLAGE, les 5, 6 et 7 Octobre, en souhaitant que le président du Sénat, Gérard LARCHER, nous fasse l'honneur d'accepter notre invitation comme grand témoin de ces Journées d'études et qu'Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche puisse y participer.

En cette année 2016, trente ans après l'entrée en vigueur de la loi Littoral de 1986, nous pourrions envisager de nouveaux modes d'interprétation de ce texte afin d'assurer plus de sécurité juridique pour les élus et nos concitoyens. Comment prendre en compte les nouvelles activités, les nouveaux risques naturels dans nos projets de territoires et, en s'inspirant des dernières jurisprudences, permettre aux élus d'avancer dans les actions d'anticipation pour les littoraux de demain ?

Favoriser les démarches innovantes dans le domaine de l'aménagement des littoraux grâce à un urbanisme inventif fut le mot d'accueil de la ministre Ségolène ROYAL, lors des récentes Assises nationales des risques naturels de Marseille. Cela témoigne d'une nouvelle approche de nos responsabilités, conjuguant une protection renforcée des populations et de l'environnement compatible avec le développement économique de nos territoires littoraux.

La convocation du CNML, le vendredi 8 avril prochain était très attendue et nous nous en réjouissons tous, souhaitant poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral, condition préalable à la définition de la planification des espaces maritimes.

Très cordialement,

Jean-François RAPIN
Président de l'ANEL
Sénateur du Pas-de-Calais
Conseiller régional des Hauts-de-France





Le Conseil d'administration s'est réuni à Paris, le jeudi 4 février, à l'Assemblée nationale.

A l'ordre du jour, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages présenté par son rapporteur au Sénat, Jérôme BIGNON ; le point sur l'instruction aux préfets du 7 décembre 2015 et les fiches annexes sur les modalités d'application de la loi Littoral ; la question de la présence des CRS sur les plages en 2016, suite au courrier adressé au Premier Ministre et à la rencontre avec son cabinet ; les modalités d'application de la réforme de la taxe de séjour ; le suivi de la démarche Passeport Vert ; le compte-rendu de la mission de l'ANEL au Cameroun ; le suivi des travaux du CNML s'agissant de la planification des espaces maritimes.

Le Conseil d'administration a décidé de réunir un **groupe d'experts sur l'application des dispositions de la loi Littoral**. *(Ce groupe s'est réuni le 17 mars avec élus et avocats spécialisés, en présence de Catherine BERSANI, expert LittOcean et personnalité qualifiée du CA de l'ANEL).*

Le groupe de travail sur les difficultés d'application du logement social dans les communes littorales, coprésidé par Jean-Louis LEONARD, président délégué, député honoraire, maire de Châtelailon-Plage et Paul CHAPEL, adjoint au maire de Carnac, pourra utilement apporter ses réflexions sur l'articulation de la loi Littoral et des lois ALUR et Duflot.

Gérard RUIZ a fait part des **différentes réunions sur le tourisme** qu'il a suivies pour l'ANEL, et a également présenté un **compte-rendu détaillé de sa mission au Cameroun, dans le cadre de la coopération décentralisée**. Il a été reçu par les élus de DOUALA, KRIBI, LIME1 et IDANAU, venus aux dernières Journées nationales d'études à Saint-Tropez. Il a souligné l'échelle très différente des problématiques rencontrées ; les élus des communes camerounaises souhaitent pouvoir bénéficier d'échanges d'expériences avec les collectivités du littoral français et poursuivre les formations de leurs agents en rencontrant les fonctionnaires territoriaux.

Jean-François RAPIN a rendu compte de sa visite en Corse, les 21 et 22 février, avec des élus de la communauté de communes de la Costa Verde (Haute-Corse), à l'invitation de Maurice CHIARAMONTI, vice-président, administrateur de l'ANEL. Il était accompagné de **Raphaëlle LEGUEN, première adjointe de La Seyne sur Mer** qui l'avait représenté au congrès de l'association départementale des maires, à Ajaccio, et de **Christine LAIR, déléguée générale** ; ils ont été reçus très chaleureusement par une délégation d'élus de la communauté de communes, qui leur ont fait constater, sur les plages, l'ampleur de l'érosion côtière de leurs littoraux, très impactés par de récentes tempêtes.

Plaisance : Christine LAIR a représenté l'ANEL, le 28 janvier dernier, lors de la remise des prix aux lauréats du concours « Ports de plaisance exemplaires », qui a distingué les ports de CREIL et de GRUISAN. Elle a ensuite participé au Conseil supérieur de la marine marchande ce même jour.

« **Qualité des eaux de baignade** » : l'ANEL a réuni les 12 janvier, 23 février et 15 mars, les différentes parties prenantes à la démarche de certification pour faire un bilan de sa mise en œuvre, à l'heure où la directive « **Eaux de baignade** » est désormais applicable. Ces réunions ont abouti à la création d'un **réseau des communes certifiées, qui sera lancé le mardi 7 Juin 2016, à Paris, à l'invitation de l'ANEL, de l'ANETT et du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.**

Patrimoine maritime : une réunion s'est tenue au siège de l'ANEL, le jeudi 11 février, pour présenter les prochains sites qui vont proposer leurs dossiers de candidature, qui seront examinés par le jury qui auditionnera les candidats, le samedi 16 Juillet 2016, dans le cadre des fêtes maritimes de Brest.

Passeport Vert : Gérard RUIZ, Christine LAIR et Elise LIMONIER ont accueilli **Eugène LARCHER, président de la Communauté d'agglomération Espace Sud Martinique et Jocelyne NARFIN, directrice générale adjointe des services de l'Espace Sud Martinique**, le lundi 7 mars, à l'ANEL, pour finaliser leur dossier. La Communauté d'agglomération est désormais le **premier site pilote à s'engager dans la démarche Passeport Vert.**

Il convient de remercier la Caisse des Dépôts qui s'est engagée à soutenir ce dossier avec l'ANEL.

Jean-François RAPIN s'est rendu à Perpignan le 11 mars 2016, pour assister à la promotion au grade d'Officier de la Légion d'Honneur de **Serge PALLARES**, président de la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP).

Il a également participé le 3 mars dernier à la réunion du **Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral accompagné de Michel MOLY, président délégué.**

Invitée par le Cluster maritime français, **Christine LAIR** a participé à la réunion sur la planification des espaces maritimes avec de nombreux acteurs du secteur et a ainsi fait part de la position de l'ANEL sur ce sujet d'avenir (voir note sur le site de l'ANEL).

La mer confortée lors du dernier remaniement ministériel

Ségolène ROYAL devient ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat ; Alain VIDALIES est conforté dans ses fonctions, transports, mer et pêche tandis que Barbara POMPILI devient secrétaire d'Etat, chargée de la biodiversité, auprès de la ministre de l'Environnement. François LAMBERT vient d'être nommé comme conseiller mer, outre-mer, ports et transport fluvial, auprès d'Alain VIDALIES, en remplacement de Christophe LENORMAND, appelé à de nouvelles fonctions.

Décrets du 11 février 2016 relatifs à la composition du Gouvernement ; arrêté de nomination du 24 mars 2016

Nomination de Catherine CHABAUD à la Délégation à la mer et au littoral

Un nouveau décret a nommé Catherine CHABAUD à la Délégation à la mer et au littoral, alors que plusieurs noms de préfets avaient circulé depuis 18 mois. Nous adressons nos félicitations à Catherine CHABAUD, partenaire de l'ANEL depuis des années, et nous lui souhaitons de réussir dans cette nouvelle mission.

Conseils maritimes de façade (CMF): consultation sur la planification de l'espace maritime

Comme prévu lors du conseil interministériel de la mer en octobre 2015, après le Bureau du CNML, ce sont les membres des conseils maritimes de façade qui sont consultés sur un projet de guide méthodologique pour la planification de l'espace maritime. De nombreux avis ont été émis par les acteurs et par le président de l'ANEL.

Voir note sur la planification maritime sur le site de l'Anel, distribuée au CA du 4 février 2016

Projet de loi biodiversité : l'Assemblée nationale adopte en 2^{ème} lecture une version étoffée du texte

L'Assemblée nationale a adopté le texte en 2^{ème} lecture tard dans la nuit du 18 mars. De nombreuses modifications apportées par le Sénat ont été entérinées par les députés : possibilité de créer des établissements publics de coopération environnementale (EPCE), création d'un collège des collectivités territoriales au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), possibilité pour les communes et EPCI de percevoir la taxe GEMAPI, même s'ils ont transféré la compétence à un syndicat mixte. Le texte sera examiné en 2^{ème} lecture au Sénat dans les semaines ou mois qui viennent. Le rapporteur de ce texte au Sénat est Jérôme BIGNON, sénateur de la Somme et administrateur de l'ANEL.

Dossier législatif disponible sur le site du Sénat

Autoliquidation de la TVA et gouvernance des ports : les propositions du Sénat pour l'économie bleue

Porté par le député Arnaud LEROY, ce texte examiné en procédure accélérée (une seule lecture par chambre) vise à répondre aux besoins de « simplification, de clarification et de financement » pour poursuivre la modernisation de la gouvernance des ports, modifier le régime d'emploi des gens de mer ou encore favoriser l'essor de l'aquaculture et des énergies marines renouvelables. Après avoir été largement étoffé par l'Assemblée nationale en première lecture le texte a été examiné par le Sénat les 10, 23 et 24 mars.

Ce texte a fait l'objet de nombreux amendements, déposés par le rapporteur Didier MANDELLI, notamment sur la gouvernance des ports. Jean-François RAPIN, en sa qualité de sénateur, est intervenu à plusieurs reprises, et a également déposé et défendu des amendements.

L'interdiction du chalutage en eaux profondes, de l'immersion des sédiments de dragage et la question de l'équipement des navires en « laveurs de fumée », ont été l'occasion de nouveaux débats au Sénat, les 23 et 24 mars.

Dossier législatif disponible sur le site du Sénat.

Un futur cluster maritime européen sur le modèle du cluster maritime français ?

Interrogé par le député Yannick MOREAU lors de son audition le 16 février dernier devant les commissions des affaires européennes, du développement durable et des affaires économiques de l'Assemblée nationale, Karmenu VELLA, Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche, a confirmé que l'existence d'un Cluster maritime européen serait un véritable atout pour le développement de l'économie bleue en Europe.

Marine-oceans.com, le 22 février 2016

Amélioration de la connaissance pour la prévention des risques littoraux et la croissance bleue

A noter la mobilisation de 7,5 millions d'euros, aux côtés des collectivités territoriales, pour finaliser le programme Litto3D, réalisé par l'Institut géographique nationale (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) ; et de 1,5 million d'euros pour soutenir le projet HOMONIM 2 qui vise à doter les départements d'outre-mer, à l'image de ceux de métropole, d'une capacité de prévision des vagues et des submersions marines.

Réalisé par Météo-France et le SHOM, ce projet permettra d'accroître la culture du risque et la préparation des populations à la manifestation d'événements extrêmes dans un contexte de changement climatique.

Mise en ligne de la **première cartographie de l'évolution du trait de côte** en métropole sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et sur le portail dédié au littoral, Géolittoral.

EMR : la programmation reportée pourrait décevoir après les espoirs portés par la COP21

La réunion de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du mardi 8 mars a été reportée par le ministère de l'Environnement. Ce texte réglementaire doit décliner les orientations de la loi sur la transition énergétique promulguée en août 2015. La première PPE couvrira la période 2016-2018, et la seconde les années 2019 à 2023 ; elle doit fixer les objectifs quantitatifs pour la France de toutes les filières d'énergies renouvelables à l'échéance 2023. Ce texte devrait planifier la montée en puissance des énergies renouvelables, qui doivent couvrir 40 % de la production d'électricité en 2030, organiser la baisse de la consommation des énergies fossiles ainsi que la réduction à 50 % d'ici 2025 de la part du nucléaire dans la production de courant, contre plus de 75 % aujourd'hui. Le décret portant la programmation pluriannuelle de l'énergie devrait être publié fin juillet.

Le marin, 8 mars 2016

Annnonce par la ministre Ségolène ROYAL, du 3^{ème} appel d'offre au large de DUNKERQUE, zone identifiée comme présentant des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes en mer posées.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Neuf phares bretons classés monuments historiques

Les phares des Triagoz et des Roches-Douvres dans les Côtes d'Armor, ceux de l'Île-de-Batz, du Four, des Pierres-Noires, d'Ar-Men, de la Jument, de Nividic et de Kéréon dans le Finistère, ont reçu **un avis favorable au classement de la Commission nationale des monuments historiques, réunie le lundi 14 mars**. Ne manque plus que la signature de la ministre de la Culture pour que l'arrêté soit pris. Ce classement s'inscrit dans une action lancée depuis plusieurs années afin de protéger les phares - et anciens phares - des côtes françaises. **Ces neuf monuments s'ajoutent à la liste de 13 autres phares bretons particulièrement protégés par l'Etat ayant été classés ces dernières années**. D'autres phares font en effet l'objet d'une protection par le biais d'une inscription au titre des Monuments Historiques, décidée au niveau régional. La protection au titre des Monuments historiques, qu'ils soient inscrits ou classés, permet d'assurer leur préservation.

Mer et marine, 16 mars 2016

Une nouvelle directive européenne sur les lieux de refuge

La Commission européenne tire les leçons de l'épisode du MSC Flaminia, porte-conteneurs allemand victime d'un grave incendie en plein Atlantique en 2012. Les pérégrinations de celui-ci avaient mis en lumière les réticences des États côtiers à accueillir un navire en détresse. La nouvelle directive européenne, élaborée par un groupe de travail comprenant des représentants des États membres avec l'aide des acteurs de l'industrie du transport maritime, a pour but d'améliorer la coordination et les échanges d'informations entre les autorités compétentes et les acteurs privés dans l'éventualité d'un accident comparable à celui survenu au MSC Flaminia. La nouvelle directive souligne que la décision de ne pas accorder l'accès à un lieu de refuge ne peut être prise qu'après une évaluation des risques ou une visite d'inspection. « Sauf si elle est jugée dangereuse, il ne peut y avoir de rejet sans inspection, souligne la directive. L'État qui reçoit une demande de lieu de refuge ne peut la refuser pour des raisons uniquement commerciales, financières ou d'assurance. »

Le marin, 29 janvier 2016

L'actualité **PORTS, TRANSPORTS, PLAISANCE**

Les ports de commerce français ont renoué avec la croissance

2015 aura été une année de progression pour les ports français, grâce, notamment, au brut et aux céréales. Un élan très positif, après plusieurs années plutôt moroses. Pour la première fois depuis la crise de 2008, les ports de commerce français ont renoué avec une croissance substantielle. Le cumul des sept grands ports maritimes (Dunkerque, Rouen, Le Havre, Nantes-Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Marseille-Fos) atteint 263,2 millions de tonnes, en hausse de 5,7 % par rapport à 2014.

Le marin, 18 février 2016

Le port de Nantes-Saint-Nazaire reconduit son contrat avec Europorte.

Le port de Nantes-Saint-Nazaire a choisi de reconduire Europorte, filiale ferroviaire du groupe Eurotunnel, pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance de ses infrastructures ferroviaires pour une période de cinq ans, renouvelable trois ans. Sur le terrain opérationnel, c'est Socorail, filiale d'Europorte et titulaire du contrat depuis

2011, qui sera chargée de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance du réseau ferroviaire du Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire (40 km de voies ferrées depuis 2008). L'objectif est de multiplier par deux son trafic ferroviaire d'ici 2020. Europorte gère également les réseaux des Grands Ports maritimes de Dunkerque, de La Rochelle, du Havre, de Bordeaux et de Rouen, ainsi que celui du port de Strasbourg. *Lantenne.com, 5 février 2016*

Un nouveau terminal Transmanche en service à Dunkerque

L'inauguration du nouveau terminal transmanche de Dunkerque a eu lieu le 17 mars 2016. En service depuis un mois déjà, ce projet a un coût : 13,7 M€. Il comprend des bâtiments dédiés au contrôle de sûreté des passagers et des véhicules ainsi que des aménagements assurant une fluidité d'accès au terminal, et de la circulation depuis les axes routiers et autoroutiers vers les parkings d'embarquement. Les temps de manutention des navires seront réduits et les contrôles aux frontières et de sécurité accélérés. En outre, grâce à ce nouveau terminal, DFDS offre à ses clients des accès distincts pour les poids lourds et véhicules légers sur la ligne que la compagnie exploite entre Dunkerque et Douvres avec trois car-ferries.

Wk-transport-logistique.fr, 18 février 2016

OUTRE MER

Transport inter-îles en Polynésie française : des difficultés pour améliorer la desserte

Un conflit oppose le gouvernement et les caboteurs. Si les juges suivent l'avis du rapporteur, ce qui est fortement probable, la loi pourra entrer en vigueur et être déclinée de façon sectorielle, dans le maritime et dans l'aérien. Au ministère de l'Équipement et du côté de la Confédération des armateurs, on se dit prêt à revenir à la table des discussions. Infrastructures portuaires, conditions précises de l'obligation de service public ou encore mécanismes d'aide pour l'achat de nouveaux navires... les débats devraient néanmoins être houleux.

Le marin, 28 janvier 2016

Port Réunion s'affirme dans l'océan Indien

Derrière le port, tout un territoire bénéficie de nouveaux débouchés. Le hub créé par CMA-CGM marque un tournant pour l'île. Il laisse entrevoir de nouvelles relations et coopérations avec tout le sud-est de l'Océan indien. Il doit aussi permettre la mutation de l'organisation logistique locale pour fluidifier les échanges. A terme, c'est l'augmentation des exportations des productions locales qui est en jeu.

L'actualité TOURISME ET CULTURE

Le projet de loi « Création artistique, architecture et patrimoine »

Après l'Assemblée nationale, le Sénat a terminé l'examen en première lecture avec la nouvelle ministre Audrey AZOULAY en amendant considérablement le texte. Le Sénat a adopté un certain nombre de dispositions présentes dans le texte gouvernemental et a, par ailleurs, introduit plusieurs nouveautés : ajout des « réserves de biotope » aux périmètres Unesco, telles la vallée de la Dordogne ou celle de la Vézère ; création d'un régime fiscal propre au mécénat au regard des impôts locaux, qualification de patrimoine historique pour les systèmes hydrauliques (moulins à eau) ; augmentation à 10 kilomètres du périmètre de protection soumis au contrôle des ABF en matière de création d'aérogénérateurs. Mais, surtout, les questions délicates des abords de monuments historiques et du contenu juridique de la fameuse « cité historique » ont été sérieusement revues, sous le regard bienveillant de la ministre. Ainsi les abords de monuments seront soit un périmètre adapté piloté par l'ABF, soit le traditionnel périmètre de 500 mètres.

Dossier législatif en ligne sur le site du Sénat

A VOIR et A LIRE

Les Fêtes maritimes internationales de Brest auront lieu du 13 au 19 Juillet 2016

La 7^{ème} édition des fêtes maritimes internationales de Brest accueillera la frégate Hermione, réplique historique du navire de l'amiral La Fayette, et de nombreux voiliers, yachts et embarcations exotiques.

« Dans les mailles du filet » au Musée national de la Marine, à Paris

« C'est l'histoire de la Grande pêche, la pêche lointaine à la morue, dans les eaux de Terre-Neuve, du Labrador, de l'Islande et du Groenland, cinq siècles d'une incroyable aventure technique, économique et humaine à la conquête d'une ressource longtemps apparue comme une manne intarissable. Une condition humaine qui inspire, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, de nombreux artistes, écrivains, illustrateurs et journalistes. »

Exposition à voir du 7 octobre 2015 au 26 Juin 2016 au Musée national de la Marine, place du Trocadéro

La mer est l'avenir de la France de Jean-Marie BIETTE, aux éditions L'Archipel.



AGENDA

Pour consulter l'intégralité de l'agenda, rendez-vous sur le site de l'ANEL : www.anel.asso.fr

Assises nationales des risques naturels les 22 et 23 Mars à MARSEILLE

L'ANEL, partenaire de ces Assises, sera représentée par des élus de la façade méditerranéenne, et notamment Gil BERNARDI, Michel MOLY, Raphaëlle LEGUEN qui participeront aux débats. *Informations et inscription en ligne*

Escale bleue du 22 au 25 Mars à SETE pour fêter les traditions maritimes et les 350 ans du port

Informations et inscription en ligne

Atelier LittOcéan : « Pour des espaces maritimes équitables: les énergies marines renouvelables, illusion ou réalité » le jeudi 24 mars à 17h30 à PARIS, Fondation Charles Léopold Mayer

Le programme est disponible sur le site de LittOcéan.

Jeudi 7 AVRIL 2016 à PARIS, Conseil d'administration de l'ANEL, à l'Assemblée nationale.

Il sera suivi d'une réunion de lancement du Passeport Vert à 14h30 à l'Assemblée nationale.

2^{ème} Conférence nationale pour la croissance bleue et le climat, Vendredi 8 AVRIL de 9h à 12h30

Suivie de la réunion du Conseil national de la mer et du littoral, l'après -midi, Hôtel de Roquelaure, à PARIS

« La COP21 et les océans...et après ? » le 12 Avril 2016 de 15h à 18h30, à l'Ecole militaire, PARIS, amphithéâtre Foch. La COP 21 s'est réunie fin 2015 dans un contexte de tiraillements et de pressions sur le monde maritime. Elle n'a reconnu qu'in extremis le rôle des océans. Inscriptions et informations sur le site de Supmer.

9^{ème} Rencontres nationales « Ports, nautisme littoral », à LA BAULE, les 10 et 11 MAI 2016

Congrès de l'ANETT, à EVIAN-LES-BAINS, les 11, 12 et 13 MAI

Conférence « Le transport maritime et la transition énergétique », organisée par Armateurs de France et Surfrider Foundation Europe le 17 MAI 2016 à PARIS

Atelier EUCC à DUNKERQUE, les 19 et 20 MAI 2016

Interco' Outre-mer, du 25 au 28 MAI 2016, à LAMBALLE

Jean-François RAPIN interviendra lors de la séance d'ouverture le mercredi 25 Mai, à l'invitation d'Eugène LARCHER, président de cette association. *Programme disponible sur le site.*

3^{èmes} Assises nationales des Energies marines renouvelables, le 31 MAI 2016 à BIARRITZ.

Programme disponible sur le site

Congrès des Maires de France, à PARIS, du 31 MAI au 2 JUIN 2016

1^{ère} rencontre du réseau des collectivités certifiées « Qualité des eaux de baignade » le 7 JUIN 2016, à PARIS

A l'invitation de l'ANEL, de l'ANETT et du Ministère de l'Environnement, les collectivités engagées dans la certification « Qualité des eaux de baignade » se réuniront à Paris.

7^{èmes} Assises de la Pêche et des Produits de la Mer, les 9 et 10 JUIN 2016 aux SABLES D'OLONNE

Conseil d'administration de l'ANEL le JEUDI 9 JUIN 2016, à l'Assemblée nationale.

Une journée de formation est envisagée le VENDREDI 10 JUIN 2016.

APPEL A CONTRIBUTIONS : ENVOYEZ LES PHOTOS DE VOS LITTORAUX !

Nous sommes en train de revoir le site internet de l'ANEL. Afin de le rendre plus attractif et plus représentatif de vos littoraux, nous vous remercions de nous adresser les plus belles photos de vos collectivités en format jpg. Merci d'avance !

